



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE

**CONCERNANT LE STATIONNEMENT
ESPLANADE DE PONTAILLAC
LES SAMEDIS 1ER, 15, 29 JUILLET
ET
LES SAMEDIS 05, 19 AOÛT 2023
DANS LE CADRE DES ANIMATIONS
DU "CASINO BARRIERE ROYAN"**

PL/CB
APM 23/1437

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2122-28, L.2213-1 à L. 2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG N°20.1304a en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, Cinquième Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Vu la demande présentée par Madame Lucile AUBIER, responsable Marketing Casino Barrière Royan, sise 2 esplanade de Pontailiac à 17200 ROYAN, en date du 16 juin 2023,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens, à l'occasion de différentes animations organisée par le « CASINO BARRIERE ROYAN »,

ARRETE

ARTICLE 1 : A l'occasion de différentes animations organisées par le « CASINO BARRIERE ROYAN », l'arrêt et le stationnement seront interdits sur trois places de parking, esplanade de Pontailiac, au plus près du « CASINO BARRIERE ROYAN », les samedis 1^{er}, 15, 29 juillet et les samedis 05, 19 août 2023, à partir de 15h00 jusqu'à 02h00 du matin (suivant plan joint), dont voici le descriptif :

- *samedi 1^{er} juillet 2023* à 21h00 au dimanche 02 juillet 2023 à 02h00 : soirée tirage au sort de l'opération MINI ELECTRIC,
- *samedi 15 juillet 2023* de 21h00 à 24h00 : soirée avec des danseurs en déambulateur dans le casino et en extérieur du casino,
- *samedi 29 juillet 2023* de 21h00 à 24h00 : soirée spéciale fête foraine,
- *samedi 05 août 2023* de 21h00 à 24h00 : soirée avec des artistes et danseurs en déambulateur dans le casino et en extérieur,
- *samedi 19 août 2023* de 21h00 à 24h00, soirée avec artistes et danseurs en déambulateur dans le casino et en extérieur.

- Ces emplacements seront réservés pour le stationnement des véhicules des artistes.

ARTICLE 2 : La signalisation et le barriérage seront mis en place par les services techniques de la ville.

ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

MISE EN LIGNE LE 27-06-2023

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 23 juin 2023

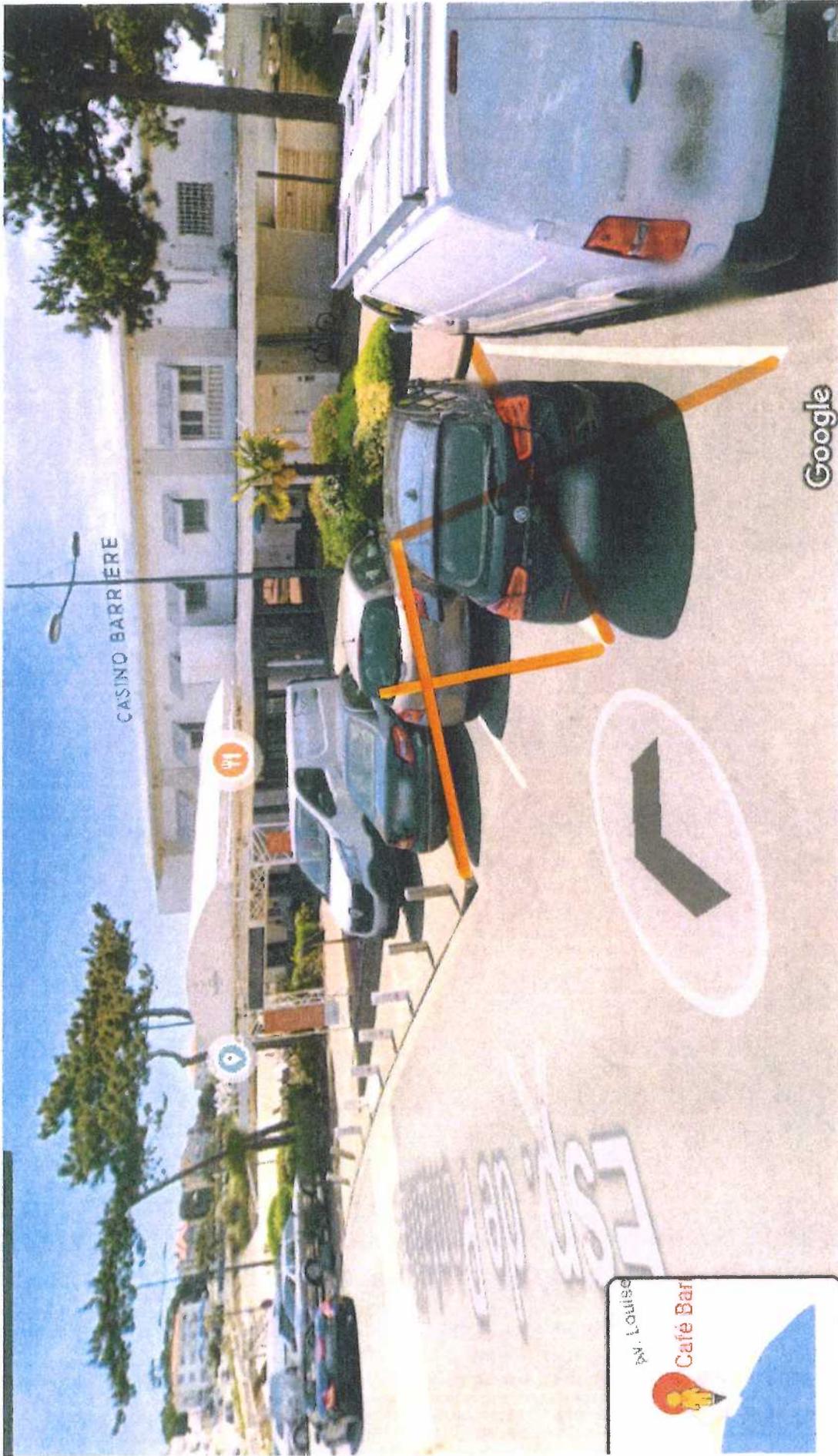


*Pour le Maire,
Et par délégation
Le Cinquième Adjoint*

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 27 juin 2023

Philippe CUSSAC

MISE EN LIGNE LE 27-06-2023



APR N°23/1437